



02, rue Jean Lafaure
03130 LODDES

☎ : 04.70.55.22.79

MAIRIE de LODDES

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt huit septembre deux mille seize à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-France AUGIER, Maire.

Convocations : 21 septembre 2016

Présents : Mesdames AUGIER, POIVEY, DUVERGER, Messieurs BELOT, JOSSELIN, PELIN, MESTAYER, AUGIER.

Pouvoirs : Alain COURTINE à Bernadette DUVERGER

Excusé : Jean MEPLAIN.

Nombre de conseillers municipaux : 8

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BELOT.

Le quorum étant atteint, la séance du CONSEIL MUNICIPAL peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2016 ;**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 juin 2016.
Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal du 29 juin 2016.

- **DELIBERATION PORTANT DECISION DU PROJET EOLIEN LE DONJON – LODDES :**

Madame le Maire présente le projet éolien ainsi que la délibération prise par le conseil municipal du Donjon et rappelle que le conseil municipal de LODDES s'était donné un temps de réflexion avant de délibérer.
Suite à son exposé, Madame le Maire demande aux élus de voter à bulletin secret.

Après débat, le conseil municipal **REFUSE** le projet éolien Le Donjon – Loddes (6 voix « contre » ; 2 voix « pour » et 1 « abstention ») et **CHARGE** Madame le Maire de le signifier à la Société EDP Renewables ainsi qu'à Monsieur le Maire du Donjon.

- **DELIBERATION FIXANT L'AUGMENTATION DES TARIFS DES CONCESSIONS :**

Madame le Maire rappelle que les tarifs des concessions du cimetière communal sont juste dans la moyenne du canton.

Madame le Maire précise qu'actuellement, le prix au mètre carré est de 90 euros (concession à perpétuité) ; 64 euros (concession cinquantenaire) et 55 euros (concession trentenaire).

Par conséquent, elle propose les tarifs suivants, au mètre carré, sachant qu'il convient d'acquérir 2.5m² pour une sépulture :

- 120€ (perpétuité)
- 90€ (50 ans)
- 65€ (30 ans)

Après débat, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, **ACCEPTTE** les nouveaux tarifs comme mentionnés et **CHARGE** Madame le Maire de modifier le règlement intérieur du cimetière : articles 2 et 3.

- **DELIBERATION : MODIFICATION STATUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES : AMENAGEMENT ET GESTION DE LA HALTE NAUTIQUE A LUNEAU ; REALISATION ET GESTION DE PARCS DE 10 LOGEMENTS MINIMUM ADAPTES AUX PERSONNES AGEES ET A MOBILITE REDUITE :**

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier les statuts de la communauté de communes Le Donjon Val Libre : développement économique : aménagement et gestion de la halte nautique à Luneau.

Après débat, le conseil municipal, 7 voix « pour » et 2 voix « contre », **ACCEPTE** la modification statutaire : aménagement et gestion de la halte nautique à Luneau.

Puis, elle propose d'ajouter une compétence optionnelle : réalisation et gestion de parcs de 10 logements minimum adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'ajout d'une compétence optionnelle : réalisation et gestion de parcs de 10 logements minimum adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite.

- **DECISION MODIFICATIVE : REGLEMENT DES FACTURES MACHURET ET ART DECO VERRE :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour régler les dernières factures concernant la restauration du tableau (Machuret 643.80€ et Art Déco Verres 1410€), il convient de prendre une décision modificative de 1688.50€ puisqu'il restait 365.80€ sur l'opération.

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

020 Dépenses imprévues : 1688.50€

Recettes :

2316-259 : 1688.50€

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **ACCEPTENT** la décision modificative n°2 telle qu'elle est présentée et **DONNENT** tous pouvoirs comptables et administratifs à Madame le Maire pour réaliser cette dernière.

- **INFORMATION SUITE A LA FIN DU CONTRAT DE PASCAL BAUDELLOT AU 31 DECEMBRE 2016 :**

Madame le Maire explique aux élus que le contrat de 3 ans de Pascal BAUDELLOT prend fin le 31 décembre 2016. Elle précise également que l'intéressé ne souhaite pas être titularisé puisqu'il comptabilise davantage d'années d'exercice à temps plein dans le secteur privé et que le fait de le titulariser, le pénaliserait dans le futur.

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **ACCEPTENT** de reconduire le contrat de travail Pascal BAUDELLOT pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019, dans les mêmes conditions que son précédent contrat..

- **ORGANISATION DU VERNISSAGE DU 8 OCTOBRE 2016 :**

Madame le Maire rappelle que le vernissage du tableau situé dans l'église aura lieu samedi 8 octobre 2016. Pour ce faire, elle précise que 2 personnes seront nécessaires pour la gestion du parking ; que Gilles et Myriam seront sollicités ; que les élus volontaires se retrouvent jeudi 6 à 10h à l'église pour le ménage ; qu'un barnum a été demandé à la Mairie du Donjon ; qu'une prévision de 100 personnes présentes en moyenne pour effectuer les diverses commandes : Charrondièrre, la pâtissière du Donjon, le boulanger du Bouchaud, les Ets Sandler (pour les boissons) et que le micro et le vidéo-projecteur seront prêtés par la communauté de communes.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame Bernadette DUVERGER demande quand les travaux de restauration des routes vont-ils débiter. Madame le Maire précise qu'ils sont prévus en octobre ou novembre. Michel BELOT rappellera la société Bouhet le lendemain de la présente réunion.

Madame Bernadette DUVERGER explique qu'il est très difficile de sortir de l'Amidon car, avec la présence des ronces etc, la visibilité est quasiment nulle. Michel BELOT se charge d'entrer en contact avec l'UTT de Lapalisse puisque l'entretien de cette route leur incombe.

Madame Bernadette DUVERGER souhaiterait connaître la date butoir pour broyer les haies. Elle souligne que celle-ci existait lors du précédent mandat. Madame le Maire propose de la remettre en place et/ou d'effectuer un rappel aux riverains.

Madame le Maire informe les élus qu'une date sera à arrêter fin novembre pour l'organisation du NOEL des enfants de la commune courant décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h30.